

Le ministre de l'éducation nationale

attribue le label Éduform

sur proposition de la commission nationale de labellisation Éduform

Raison sociale de l'organisme : **GRETA de la Guadeloupe**

Adresse du siège : **Pointe à Bacchus, 97170 PETIT BOURG**

Siren n° : **199 710 088** Numéro de déclaration d'activité : **01973773097** Certificat n : **21-10-21Q05**

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour **les catégories d'actions suivantes** :

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (L.6313-1 3°),
- actions de formation par apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label, attribué pour une durée de 3 ans, concerne les catégories d'actions susmentionnées et les sites figurant en annexe, publié au Bulletin officiel n° 30 du 25/07/2024, en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne également lieu à la délivrance de la certification Qualiopi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA de la Guadeloupe avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

1 - Réglementation du ministère de l'éducation nationale:

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « Éduform » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « Éduform » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « Éduform » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « Éduform » (MENE1932128A) - Éduform

2 - Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs - Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matières de certification qualité des organismes de formation.

Le certificat du GRETA de la Guadeloupe, délivré le 05/11/2024, modifié le 27/03/2026, est valable jusqu'au 04/11/2027.

Pour le ministre et par délégation

La directrice générale de
l'enseignement scolaire

Fait à Paris, le 27/03/2026


Caroline Pascal

Annexe au certificat

Lieux du périmètre de labellisation

- Agence de Basse Terre-Lycée Gerville Réache, Rue Amédée Fengarol – 97100 BASSE-TERRE
- Agence de Capesterre, Rue de la République – 97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
- Agence du Gosier-LdM de l'Hôtellerie et du Tourisme Archipel Gpe. St-Félix – 97190 LE GOSIER
- Agence du Lamentin-LdM Bertène Juminer, Rue de la Mutualité – 97129 LE LAMENTIN
- Agence des Abymes, Rés. Les Cannelières BP548 – 97139 LES ABYMES
- Agence de Port Louis-LPO Nord Grande-Terre, Quartier Beauport – 97117 PORT-LOUIS
- Agence de Vieux Habitants-Colège S. Angély, Bd M. Lubino – 97119 VIEUX-HABITANTS
- Collège Jean Jaurès, Rue Jean Jaurès – 97123 BAILLIF
- Collège Front de mer, Rue Evremont Gene – 97110 POINTE-A-PITRE
- IFAS - LPO Nord Grande Terre, Quartier Beauport – 97117 PORT-LOUIS
- LdM du Bât. et des Arts appliqués Nicolo, Quartier Rivières des Pères – 97100 BASSE-TERRE
- LdM de l'automobile P. LACAVE, Avenue G. Saint-Ruf – 97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
- LdM de l'habitat et des services associés Bertène Juminer, BP 01 – 97129 LE LAMENTIN
- LGT Félix PROTO, Morne l'Épingle BP 230 – 97139 LES ABYMES
- LGT Faustin FLERET, Section Espérance – 97111 MORNE-A-L'EAU
- LGT Droits de l'Homme, Pointe à Bacchus – 97170 PETIT-BOURG
- LPO Chevalier de Saint-Georges, Boulevard des Héros BP 297 – 97139 LES ABYMES

